Note à porter à l'attention du conseil municipal de Saint Pierre du Vauvray

Projet d'aménagement de la rue Gourdon

Les enseignants de l'école accueillent avec enthousiasme le projet de réaménagement de la rue Gourdon. Cela fait plusieurs années que ce projet est promis sans concrétisation.

En effet, les abords de l'école nécessitent de nombreuses mises en sécurité. La sécurité est essentielle aux abords des écoles. La circulation et le stationnement pose actuellement problème dans la rue Gourdon (blocages, stationnements inadaptés gênant fortement les riverains qui sont parfois gênés pour sortir de leur cour en voiture). Cela crée des tensions qui pourraient être évités par une signalisation claire.

Ce projet qui devait être réalisé en même temps que le réaménagement de la Grande Rue avait été mis de côté au profit d'autres réalisations.

1. En tout premier lieu l'aménagement d'un trottoir surélevé par rapport à la chaussée permettant aux enfants qui rentrent seuls de l'école, aux parents cheminant avec leurs enfants et souvent des poussettes de circuler en réelle sécurité. Ceci serait un vrai gage de sécurité et de facilité pour permettre aux classes et aux enseignants de se déplacer dans le village (salle des fêtes, commerces, etc...). Actuellement nous marchons sur la route avec le rang car les trottoirs actuels sont trop accidentés et étroits.
2. Une signalisation claire et adaptée (panneaux, marquages au sol) permettant à toutes et à tous de respecter l'usage de chacun à tout moment de la journée.
3. L'inversion du sens de la circulation peut être bénéfique à la sécurité de tous.
    a. En effet, la sortie actuelle de la rue face à la voie ferrée est assez dangereuse car les véhicules roulent assez vite et on ne voit pas loin sur la gauche en tournant vers le centre-ville.
    b. De plus, (si inversement de sens) une sortie de la rue entre la Poste et l'ancien salon de coiffure présente l'avantage de la visibilité à gauche et à droite, de la réduction de la vitesse
    c. Cela permettrait au bus de stationner sur le coté impair pair de la chaussée (côté maternelle) cela fait toujours une route de moins à traverser pour les enfants de cet âge.
4. L'aspect financier. Ces travaux auront un impact très faible sur le budget communal. S'ils devaient être révisés, il serait difficile à la commune d'en supporter la charge financière.
5. L'aspect temporel. Ces travaux auraient lieu sur la période estivale et ne gênerait pas la circulation importante comparé à des travaux se déroulant sur une période scolaire. Après, nous restons conscients que le réaménagement induira une gêne pour les riverains mais elle serait la même sur une période scolaire.
6. La plus-value pour l'environnement de l'école. Les parents sont très soucieux de la sécurité et un aménagement adapté et sécuritaire ne ferait plus hésiter des parents pour inscrire leur enfant ou s'installer sur le village.

Nous souhaitions porter ces arguments et avis à l'attention du conseil municipal afin de pouvoir nourrir la réflexion et donc la décision de réaliser cet aménagement ou non.

Madame, Monsieur, Veuillez, nous vous prions de croire en notre intérêt pour l'amélioration de notre espace commun dans l'intérêt de tous.

Monsieur Dhuivonroux, Directeur de l'école

Pour l'équipe enseignante.

école maternelle
Jean Recher
académie
Normandie